

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

Finances et Contrôle de Gestion

REF : DFCG2010042

Signataire : SL

OBJET : Versement de deux subventions et d'une avance remboursable à la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers pour la mise en place de l'internat d'excellence de Bury

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant le budget communal ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de verser à la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 39 000 euros

DECIDE de verser à la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers une subvention de fonctionnement de 15 000 euros

DECIDE de verser à la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers une avance remboursable de 29 000 euros pour le fonctionnement qui sera remboursée à la perception des subventions de l'Etat par la caisse des écoles

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal sur les imputations suivantes :

	service	chapitre	article	fonction	code action
Subvention d'équipement	400	204	204161	212	CAISECOL
Subvention de fonctionnement	400	65	657361	212	CAISECOL
Avance remboursable	400	27	274	212	CAISECOL

Pour le Maire

L'adjoint délégué